

Avis

**Compte
Administratif
2001**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la Loi n°86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, prescrivant un examen du budget de la Région par le Conseil Economique et Social Régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil Régional d'Alsace en date du 3 juin 2002,

Vu le projet d'avis transmis par la Commission des Finances du CESA le 19 juin 2002,

Vu la décision du Bureau du CESA en date du 21 juin 2002,

Monsieur Jean-Marie FELLMANN, rapporteur, entendu,

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ALSACE EMET
L'AVIS SUIVANT :

POUR :	64
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3

Le Président du Conseil Régional d'Alsace, par courrier en date du 3 juin 2002, a saisi le Conseil Economique et Social d'Alsace sur le Compte Administratif 2001 préalablement à son examen par le Conseil Régional. Le CESA prend acte de la présentation des comptes de l'exercice 2001 de la Région Alsace.

LA PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le CESA souligne la poursuite de l'amélioration de la présentation des documents budgétaires qui lui sont soumis. Il note la prise en compte de sa demande exprimée lors de l'examen du Compte Administratif 2000, concernant l'intégration en ouverture de la présentation exhaustive du compte administratif, d'une synthèse des événements ayant caractérisé l'année budgétaire. L'appréhension des comptes et du bilan des interventions régionales s'en trouve facilitée.

L'EXECUTION DU BUDGET 2001

Les crédits inscrits au budget de 2001 se sont élevés à 486,31 M€ contre 481,52 M€ en 2000. Les crédits mandatés ont été de 347,67 M€, contre 365,16 M€ en 2000.

L'excédent de clôture de l'exercice 2001 s'élève à 15 M€, soit une augmentation de 13,68 M€ par rapport à l'excédent de l'exercice 2000, qui s'établissait à 1,32 M€.

Après une année 2000 caractérisée par une progression du taux d'exécution budgétaire, qui s'élevait à 77,25 %, le taux régresse à nouveau en 2001 pour atteindre 73,62 %.

Une gestion prévisionnelle plus fine des demandes budgétaires, des procédures d'exécution des opérations complexes¹ et des contraintes budgétaires imposées par le passage à l'Euro, aurait sans doute permis de poursuivre l'effort de maîtrise du fonds de roulement².

A la veille d'engager les investissements structurants, cet excédent de clôture alimente cependant de manière opportune les marges de

¹ Voir les chantiers de construction et de modernisation des lycées.

² En l'espèce, le fonds de roulement est constitué par la somme des excédents enregistrés en fonctionnement et en investissement à la clôture de l'exercice.

manœuvre de la Région et permet de poursuivre la politique de désendettement engagée depuis plusieurs exercices budgétaires. Le CESA souligne la politique de gestion active de la dette, qui se traduit par un taux de désendettement très favorable de 1,2 ans, et par une anticipation des emprunts, à hauteur de 6,6 M€, pour bénéficier de taux d'intérêt avantageux.

Doté d'une politique budgétaire qui a su conforter ses marges de manœuvre, le Conseil Régional est désormais en situation de **préparer** dans **de bonnes** conditions le montage des plans de financement nécessaires à l'exécution des grands chantiers régionaux. Le CESA remarque toutefois que ce résultat a été possible grâce à un fléchissement **dans** l'exécution des programmes **d'intervention** et à une **politique d'anticipation de l'emprunt et de la fiscalité**.

Les recettes

Les recettes réelles réalisées sur l'exercice 2001 se sont élevées à 402 M€, en hausse de 1,6 % par rapport à l'année 2000.

Parmi ces recettes, les recettes fiscales directes et indirectes ont représenté, **hors compensation**, 137,7 M€. Elles sont en nette diminution par rapport au montant des recettes fiscales de l'exercice 2000, du fait de l'entrée en application progressive des différentes réformes de la fiscalité locale. Les dotations de l'Etat, plus particulièrement les allocations de compensation des allègements de la fiscalité locales (58,2 M€), sont parallèlement en forte augmentation (+ 93 % par rapport à l'exercice 2000). **L'autonomie fiscale de la collectivité se restreint, mais simultanément son autonomie financière s'améliore.**

Les dépenses

Le montant des dépenses totales s'est élevé à 387 M€ en 2001, soit une diminution de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le CESA relève d'importantes variations dans les taux d'exécution des différents secteurs d'intervention. Il note la progression des taux d'exécution applicables aux politiques se rapportant à la culture et au sport, à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'économie et à l'emploi. Mais il s'inquiète parallèlement de la baisse des taux **d'exécution** enregistrée **par les secteurs de compétence réglementaire** de

l'éducation et de l'apprentissage³, des transports⁴ - pour les programmes situés hors contrat de plan -, de l'animation des territoires⁵, du tourisme⁶ et de l'environnement⁷.

Pour remédier à ces difficultés et améliorer ces taux, le CESA avait suggéré, dans ses avis sur les comptes administratifs 1999 et 2000, de prendre en compte de façon plus systématique l'allongement des délais de réalisation des projets d'investissement du fait de procédures plus complexes d'étude et d'exécution. Il incite en outre le Conseil Régional à veiller à ce que ses partenaires extérieurs⁸ respectent les plannings d'études et de travaux arrêtés en commun.

CONCLUSION

L'exercice 2001 s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2000, qualifié alors d'exercice de transition entre deux contrats de plan Etat - Région.

L'examen du Compte Administratif révèle que l'exercice 2001 n'a pas permis de lancer pleinement la mise en œuvre des programmes du nouveau contrat de plan. A la veille de son évaluation intermédiaire, qui est programmée pour l'exercice 2003, il est indispensable que le Conseil Régional parvienne à dynamiser l'exécution du CPER au cours de l'exercice budgétaire 2002. Le CESA y sera particulièrement attentif.

En dépit de ces difficultés, le compte administratif 2001 fait apparaître une situation financière saine de l'institution régionale, lui permettant d'envisager dans les meilleures conditions l'engagement des grands programmes d'investissement⁹.

³ Voir le taux d'exécution des crédits votés au titre de la construction et de la maintenance des lycées et des CFA, respectivement 51,5 % et 25 %.

⁴ Voir le taux d'exécution global de 70 % en baisse de 12 % par rapport à l'exercice 2000.

⁵ Voir le taux de mandatement des crédits de fonctionnement votés pour l'animation, qui se limite à 28 %.

⁶ Voir le taux d'exécution qui se tasse à 55 %.

⁷ Voir le taux d'exécution global en recul de 37 % par rapport au taux de l'exercice 2000

⁸ Collectivités locales, bureaux d'études, entreprises de travaux.

⁹ Le CPER, le contrat triennal Strasbourg Ville Européenne, les TGV Est et Rhin-Rhône, le programme de renouvellement du matériel ferroviaire, l'Hôtel de Région.